

Compte-rendu du Conseil d'administration du 30 juin 2008

tenu à l'Université Paris-Est Marne la Vallée,

approuvé par le CA en séance du 6 octobre 2008

Présents :

● **Au titre des membres fondateurs**

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Armel de la Bourdonnaye, Gilles Robin,

Esiee-Paris : Dominique Perrin

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol,

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger

Laboratoire central des ponts et chaussées : Hélène Jacquot-Guimbal

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Bernard Decomps, Yves Lichtenberger

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity : Thierry Delarbre

Ecole d'Architecture Ville et territoire : Lucie Scotet

Centre scientifique et technique du bâtiment : Hervé Charrue

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambou

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jean-Yves Nedelec

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel

● **Au titre des invités permanents :**

le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement, représenté par F. Bertrand

Le Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Marie-Thérèse Cuomo

● **Au titre des invités :** Patricia Pol, Denis Guillaumin, Geneviève Jestin,

Excusés : Jacques Desarmenien, Bernard Morvan, Fabienne Pierre, Christian Soize,

La séance est ouverte à 14 heures par son président

Point 1. Approbation Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10/03/2008.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

Point 2. Avancement de la mise en œuvre du PRES

Un dixième PRES vient d'être créé (Clermont) confirmant ainsi la continuité de la politique ministérielle en la matière. Une réunion a eu lieu à la CPU avec les PRES existants : le nôtre est en avance sur les formations doctorales et la délivrance du doctorat, d'autres ont plus avancé sur la mise en place de service de recherche partenariale (Lyon, Bretagne), le soutien à des projets de recherche (UniverSud, ParisTech), ou la réalisation de services communs (doc, vie étudiante, réseaux haut débit,...)

Il est souligné que la préparation du plan Campus a absorbé l'essentiel de l'activité et retardé la mise en place prévue du conseil d'orientation et du conseil scientifique. Les nouveaux partenariats noués à cette occasion incitent à approfondir la concertation sur leur mission et leur composition. Il faut mieux identifier dans le Conseil d'orientation ceux qui, outre leur expérience et leur notoriété, sont prêts à s'impliquer dans le développement du PRES en y apportant des moyens supplémentaires. Concernant le Conseil scientifique, il faut à la fois mieux préciser son articulation avec les conseils existants des établissements et faire la part entre personnalités et représentation des corps scientifiques.

Le débat sur la mise en place du conseil d'orientation stratégique et du conseil scientifique sera repris au CA de décembre 2008.

Plusieurs membres du conseil soulignent l'insuffisance des signatures répertoriées "Paris-Est". Du retard a été pris, notamment du fait de consignes divergentes adressées aux laboratoires communs avec l'Inserm. Une discussion doit avoir lieu avec cet organisme permettant de *diffuser largement des procédures identiques de signature pour tous les chercheurs impliqués dans l'Université Paris-Est.*

Point 3. Opération Campus suite

Le projet déposé en avril, non retenu parmi les 6 premiers lauréats, a été considéré comme l'un des 7 "projets à fort potentiel nécessitant d'être retravaillés" (avec Aix-Marseille, Lille, Nancy-Metz, Paris-Aubervilliers, Paris-Centre, Saclay). Un nouveau projet a été préparé, faisant l'objet d'une large concertation interne et avec les collectivités territoriales, en vue d'une deuxième sélection le 11 juillet.

Le courrier de la Ministre nous incite à mieux préciser nos priorités scientifiques, les points sur lesquels nous voulons être visibles mondialement, et à mieux montrer la complémentarité des sites en cohérence avec l'aménagement du territoire.

Le projet proposé affirme une priorité stratégique forte sur deux axes : "Ville, environnement et leur ingénierie" et "Santé, société" articulée avec une polarisation du premier sur la cité Descartes et du second à Créteil.

Les représentants des membres fondateurs soulignent l'importance et la qualité du travail de synthèse et de clarification stratégique qui s'est opéré autour du plan campus et du nouveau dossier. Est ainsi démontrée une vraie capacité à définir collectivement des priorités,

notamment scientifiques et à tracer les voies d'une complémentarité des sites en cohérence avec les exigences d'aménagement du territoire.

Est également soulignée l'opportunité qu'a représentée cette échéance pour regrouper et fédérer nos partenaires entreprises et collectivités. Il s'agit désormais pour Université Paris-Est de renforcer la cohésion et la lisibilité de son positionnement stratégique notamment en région parisienne. L'Ecole des ponts souligne que l'implication dans le projet Aubervilliers de l'Ecole d'économie de Paris dont elle est membre s'est faite contre son avis. Des inquiétudes sont également exprimées sur les projets de la Ville de Paris d'un Institut de la ville qui serait un gâchis d'énergie s'il ne se faisait en coopération avec le PRES.

Il convient également de prolonger la reconnaissance ainsi obtenue, parmi des projets de taille très supérieure, afin de mobiliser auprès des financeurs publics et privés les ressources nécessaires à l'acquisition de la taille critique.

Le Conseil confirme unanimement son plein engagement dans le projet proposé

Point 4. Mise en place de la direction du développement et des partenariats

La convention constitutive du PRES lui confie la promotion internationale de l'université Paris-Est et la valorisation des activités de recherche menées en commun ainsi que la création d'une fondation et, à terme, la gestion unifiée de programmes de recherche décidés en commun et de l'activité contractuelle de recherche des établissements. La mise en place de la direction du développement répond à cet objectif dont il faut étape par étape décider des modalités concrètes.

Celles-ci dépendent à la fois de la capacité du PRES à acquérir une fiabilité de service aux établissements et très largement également des choix effectués par les établissements d'utiliser le PRES pour mutualiser leurs services communs en y mettant tout ou partie de leurs moyens existants ou à venir. Le passage des universités à l'autonomie et aux compétences élargies crée de nouvelles opportunités en ce sens.

4.1 - recherche partenariale

Le programme d'activité 2008 prévoit la création du service de la recherche partenariale, comme "appui à la valorisation, au montage et au suivi de projets, et comme structure de gestion administrative et financière des contrats", s'appuyant sur les bonnes pratiques de l'institut Vitres (label Carnot). Le CA de Mars a mis en place un groupe de travail pour en préciser les conditions et en délimiter le périmètre de responsabilité.

L'état des lieux de la recherche partenariale, de la valorisation et de la gestion des contrats dans chaque établissement est fait (note G. Jestin, P. Janots, B. Jacquet). Il montre la diversité des organisations, procédures et modèles de coûts. Les discussions du groupe ont aussi mis en avant la diversité des besoins qui conduit à préciser le projet.

A ce stade existe un accord sur la veille et l'aide au montage et à la négociation, ainsi que sur la nécessité de transparence sur les modèles de coûts et les nomenclatures permettant leur harmonisation et la définition de budgets consolidés. Un accord existe également sur la priorité à accorder au soutien des équipes scientifiques pour leur meilleure insertion dans le

7^{ème} PCRD (le LCPC et l'INRETS qui ont bien réussi en la matière pourront nous y aider) et dans les projets ANR.

Des interrogations s'expriment sur l'intérêt d'une prise en charge directe de la gestion des contrats par le PRES, la tâche étant plus complexe, plus risquée et avec une valeur ajoutée très inégale selon les établissements concernés..

A l'issue de la discussion, le conseil valide les propositions de :

- ***mettre la priorité sur la valorisation (mieux cerner la valeur économique de nos activités), sur la veille en matière de programmes (en lien avec le SIDI) et sur l'aide au montage et au pilotage de projets complexes (contrats européens 7e PCRD, ANR thématiques, FUI, actions CRIF, contrats multi-établissements). Ceci pouvant impliquer le recrutement d'une à trois personnes fin 2008 et courant 2009 ;***
- ***poursuivre le travail d'harmonisation des modèles de coûts et des nomenclatures et de consolidation des données en matière d'activité contractuelle des membres du PRES, ainsi que la mise au point de clauses-types pour les contrats ;***
- ***poursuivre la mise en place d'un outil commun de suivi administratif et financier des contrats (suivi des comptes, alerte sur les échéances,...) dans un périmètre défini par chaque établissement ;***
- ***préparer la possibilité d'une gestion de certains contrats, notamment interétablissements***

4.2 - fund-raising et création d'une fondation

La levée de fonds nouveaux est une condition de l'autonomie du PRES et de son développement durable. Elle s'appuie sur la création d'une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), vivant à terme du revenu de son fond, visant à associer de façon pérenne des contributeurs extérieurs intéressés par son développement.

La construction d'une telle institution, nécessitant plusieurs années, peut être facilitée par la création plus rapide d'une fondation partenariale (le décret l'autorisant est en voie de parution), pouvant être à durée limitée autour de projets et d'actions ciblés. .

4.3 - ingénierie du développement international

Intégré à la direction du développement, et animé par la vice-présidente internationale, cette activité qui s'appuyait notamment sur l'expérience acquise à Paris 12 vient d'être renforcée via le recrutement d'un ingénieur de recherche contractuel. L'établissement dispose donc aujourd'hui d'une équipe de deux personnes ayant vocation à être étoffée dans les prochains mois. Un de ses enjeux essentiels réside dans sa capacité à aider les équipes à saisir les opportunités ouvertes par le septième PCRD.

Point 5. Suite des actions et préparation du contrat quadriennal 2010-2012

Il est rappelé que le PRES ne contractualise pas en propre avec son ministère de tutelle. Son "contrat quadriennal" prend la forme d'un avenant identique inclus dans les contrats quadriennaux existants de ses fondateurs, contenant notamment les accréditations des écoles doctorales et les moyens attribués, directement à Université Paris-Est ou via ses fondateurs.

Les projets des nouvelles écoles doctorales seront préparés durant l'été. Ils seront soumis aux conseils scientifiques des établissements et seront soumis au Conseil d'octobre du PRES pour être déposés au ministère avant le 15 octobre 2008.

La Région Île de France a elle par contre émis le souhait d'une contractualisation directe avec le PRES évitant le morcellement de ses aides entre de trop nombreuses universités. Ce contrat pourrait être centré sur l'amélioration de la vie étudiante, de l'accueil et de la mobilité internationale, ainsi que sur le développement des services numériques. Est émis le souhait qu'il puisse également inclure un soutien à l'activité de valorisation et que la Région soit directement impliquée dans la réalisation de l'opération Campus.

Point 6. Questions financières

- Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et invités au titre d'activités d'université Paris Est

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 le Conseil décide:

- d'appliquer un forfait maximum de 150 euros pour les frais d'hébergement sur le territoire métropolitain
- le remboursement au réel à compter du 30 juin 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008 des frais engagés, sur présentation des pièces justificatives et d'un ordre de mission valide.
- les plages horaires concernées sont conformes au décret de 1990
- est autorisé le versement d'une avance à hauteur de 80%.

Point 7. Questions diverses

- Attribution d'un prix de thèse

Le Conseil décide pour l'année 2008-2009 la possibilité d'attribution de prix de thèse récompensant son excellence dans les écoles doctorales qui les avaient instaurés. Ce prix d'un montant de 1000, 13500 ou 2000 euros, inscrit au budget de l'école concernée, est attribué par le président de l'université Paris-Est sur proposition du directeur de l'école.

Le conseil souhaite la généralisation de ces prix de thèse et incite les écoles à rechercher les fonds permettant leur attribution auprès d'entreprises, collectivités ou donateurs individuels.

La séance est levée à 17 heures par le Président

Prochaines réunions du Conseil :

- lundi 6 octobre 2008 à 17h00 à l'Ecole des ponts
- lundi 8 décembre 2008